PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2019

Convocation du 11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :
Mmes LANDRIEU Delphine – LELONG Muriel - SOJA Danièle
MM AUBIER Romain - DEJOYE Jean-Yves – GUERIN Eric - LEBELLE Maurice - LIENNEL Michel - THOMAS Olivier
Etait représenté :
M. CAILLET Alain a donné pouvoir à M. AUBIER Romain
Mme RAYMOND Nathalie a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves
M. LEVERT Guillaume a donné pouvoir à M. LIENNEL Michel
Etait excusé :
Etaient absentes :
Mme DINGA Mallory - CEOLIN Sophie - GAFFE Nadia

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte à 19h30.
Mme LELONG Muriel est nommée secrétaire de séance
Le compte rendu de la séance précédente du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE

M. le Maire présente les comptes administratifs de l'année 2018 qui présentent, tous budgets confondus, un excédent de fin d'exercice de 448 335.44€.
Il précise que, malgré la baisse constante des dotations de l'Etat, le taux des taxes locales communales n'a pas augmenté depuis 2005.
Il souligne que l'emprunt à court terme de 130 000.00€ contracté pour les travaux du Haut-Village a été remboursé en 2018.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Maurice LEBELLE,

Approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs "COMMUNE", "ASSAINISSEMENT", "EAU POTABLE" de l'année 2018, dressés par le Maire, et résumés ci-après :

COMMUNE

1°) Résultats d'exécution

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	486 190.98	497 219.64	+ 11 028.66
	Investissement	212 799.83	224 527.45	+ 11 727.62

REPORTS EXERCICE N-1	Fonctionnement		274 780.70
	Investissement		90 080.07

RESTES A REP EXERCICE N+1	Fonctionnement		
	Investissement	156 000.00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	486 190.98	772 000.34	**+ 285 809.36**
	Investissement	212 799.83	314 607.52	**+ 101 807.69**
	TOTAL	698 990.81	1 086 607.86	**+ 387 617.05**

2°) <u>Affectation des résultats</u>

Considérant que le résultat d'investissement de 101 807.69€, **corrigé des restes à réaliser** au 31 décembre 2018 d'un montant **de -156 000€**, est **déficitaire de 54 192.31€,** les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de **285 809.36€** comme suit :

- **Affectation en réserves (Recettes 1068) : 54 192.31€**
- **Report en section de fonctionnement (Recettes 002) : 231 617.05€**

ASSAINISSEMENT

1°) <u>Résultats d'exécution</u>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Exploitation	14 079.95	12 617.16	-1 462.79
	Investissement	44 734.17	13 795.95	-30 938.22

REPORTS EXERCICE N-1	Exploitation	1 232.90	
	Investissement		59 342.53

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESULTAT CUMULE	Exploitation	15 312.85	12 617.16	**- 2 695.69**
	Investissement	44 734.17	73 138.48	**+ 28 404.31**
	TOTAL	60 047.02	85 755.64	**+ 25 708.62**

2°) <u>Affectation des résultats</u>

Considérant que le résultat d'investissement est déficitaire de 28 404.31€ les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de **-2 695.69€** comme suit :

- **Report en section d'exploitation (Dépenses 002) : 2 695.69 €**

EAU POTABLE

1°) Résultats d'exécution

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Exploitation	2 656.05	5 638.10	+ 2 982.05
	Investissement	1 657.18	2 656.05	+ 998.87

REPORTS EXERCICE N-1	Exploitation		14 508.18
	Investissement		13 271.20

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESULTAT CUMULE	Exploitation	2 656.05	20 146.23	**+ 17 490.18**
	Investissement	1 657.18	15 927.25	**+ 14 270.07**
	TOTAL	4 313.23	36 073.48	**+ 31 760.25**

2°) Affectation des résultats

Considérant que le résultat d'investissement est excédentaire de 14 270.07€ les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de **17 490.18€** comme suit :

- **Report en section d'exploitation (Recettes 002) : 17 490.18€**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 COMMUNE - ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE

Après s'être assuré de la parfaite concordance des comptes de gestion 2018 établis par le Percepteur avec les comptes administratifs,
Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE dressés pour 2018 par le Receveur, visés et certifiés sincères par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

C.C DU PAYS NOYONNAIS : RAPPORT ANNUEL 2017

M. le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour l'année 2017. Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire de ce document, M. le Maire rappelle et détaille les différentes compétences de la C.C.P.N. et commente les dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel de 2017 de la CCPN.

CCPN : MODIFICATION DES STATUTS

La communauté de communes a délibéré le 20 décembre 2018 pour modifier ses statuts afin de simplifier la procédure d'adhésion à un syndicat mixte. Il s'agit de pouvoir adhérer par délibération du Conseil communautaire sans requérir, comme auparavant, l'avis des conseils municipaux.

L'adhésion à un syndicat mixte, se traduisant généralement par la création de nouveaux frais de fonctionnement générant de nouvelles taxes, le conseil municipal souhaite continuer à être informé et pouvoir émettre son avis avant la prise de décision au niveau communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que l'avis des Conseils municipaux devrait être préalable à toute décision du Conseil communautaire,

- **Désapprouve l'intégration d'un nouvel article (article 12) au sein du titre IV relatif aux dispositions diverses, dans les statuts annexés ci-après,**
- **Désapprouve les statuts de la Communauté de communes du Pays Noyonnais dans leur nouvelle rédaction.**

CCPN : MISE EN ŒUVRE DE LA MINORITE DE BLOCAGE CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe du 07 août 2015 attribuait, à titre obligatoire, les compétences « Eau et assainissement » aux EPCI à compter du 1er janvier 2020.
Une loi du 03 août 2018 autorise le report du transfert au 1er janvier 2026 sous condition qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'EPCI s'opposent au transfert.
Ce délai devra être mis à profit pour procéder à un diagnostic des installations et engager des études sur les conséquences techniques et financières de ce transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

I.H.T.S : DEPASSEMENT DU CONTINGENT MENSUEL DE 25 HEURES

M. le Maire rappelle qu'un des deux agents recenseurs recrutés pour le recensement de la population est un agent communal, titulaire d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
Il explique que sa mission d'agent recenseur doit être rémunérée par l'attribution d'une I.H.T.S (Indemnité horaire pour Travaux Supplémentaires).
Cette indemnité, instituée par délibération le 07 décembre 2012, est cependant limitée à 25 heures supplémentaires par mois.
Ce contingent mensuel peut être dépassé dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée et sur décision de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dépassement du contingent mensuel des 25 heures supplémentaires, pour rémunérer la mission de recenseur de l'agent de la commune.

SUBVENTION AU COLLEGE PAUL ELUARD DE NOYON

M. le Maire présente une demande de subvention émanant de deux professeures du Collège Paul Eluard de Noyon. Dans le cadre d'un projet éducatif, elles organisent un voyage en Andalousie, au mois de mars 2019, pour une classe dont fait parti un élève résidant dans la commune.

M. le Maire propose de leur accorder une subvention de 100€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 100€ au collège Paul Eluard de Noyon et de l'inscrire au compte 6574 du budget 2019

CONTROLE DES RACCORDEMENTS AU RESEAU COLLECTIF EN CAS DE VENTE D'UN BIEN

M. le Maire rappelle que les raccordements au réseau collectif d'assainissement de toutes les habitations de la commune ont fait l'objet d'un contrôle entre 2011 et 2015.
Les rapports de contrôle deviennent progressivement obsolètes et, en cas de vente d'un bien, les notaires réclament un rapport datant de moins de 3 ans.
Un nouveau contrôle de conformité lors de la vente d'un bien permettrait de pérenniser l'effort réalisé précédemment et de maintenir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la mise en place d'un contrôle obligatoire du branchement « eaux usées et eaux pluviales », réalisé par un organisme certifié et à la charge du vendeur, lors de toute mutation d'un bien immobilier, précise qu'un exemplaire du rapport de contrôle devra être transmis en mairie par le vendeur.

SERVICE PUBLIC « EAU POTABLE »

M. le Maire informe que le contrat de délégation du service public « Eau potable » confiée à Lyonnaise des Eaux - Suez arrive à échéance le 05 mars 2020.
Il rappelle que l'exploitation du service de l'eau peut être confié à un fermier dans le cadre d'un contrat d'affermage ou géré directement par la commune et propose au Conseil de se prononcer sur le principe de délégation du service.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable de la commune dans le cadre d'un contrat d'affermage,

La rédaction d'un contrat de délégation de Service Public, très technique (cahier des charges, appel d'offres, négociations…) fait l'objet d'une procédure rigoureuse.
M. le Maire propose de solliciter l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise), à laquelle nous adhérons, en qualité d'assistant à Maître d'œuvre pour « piloter » ce renouvellement.
L'ADTO a présenté un devis de 5 000€ HT soit 6 000.00€ TTC.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recours à l'ADTO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation et accepte le devis proposé.

La procédure prévoit l'intervention d'une Commission d'Ouverture des Plis (C.O.P) composée du Maire et de 6 membres du Conseil Municipal (3 titulaires et 3 suppléants) élus par le Conseil.
Dans ce cadre, il convient d'organiser les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal, à l'élection des membres de cette Commission.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les listes devront être déposées auprès de M. le Maire avant la prochaine séance du Conseil du 26 mars 2019.

CCPN : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2020, l'ensemble des documents d'urbanisme devront être accessibles sur le site Géoportail de l'Urbanisme (GPU) pour pouvoir continuer d'être opposables aux tiers.
Il devient donc obligatoire de numériser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.
La CCPN met en place un groupement de commandes pour mutualiser cette dématérialisation (passation du marché, suivi de la mission). Une participation aux frais de gestion du groupement estimée à 1 018€ sera demandée à chaque membre du groupement.

M. le Maire propose de s'associer au groupement de commandes de la CCPN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation du document d'urbanisme, autorise le Maire à signer la convention désignant la CCPN comme coordonnateur du groupement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la population :
  M. le Maire remercie les deux agents recenseurs pour le bon déroulement du recensement.
- Opération « Hauts de France propres » :
  La région Hauts de France organise les 22,23 et 24 mars prochain une opération de nettoyage de la nature. L'association des pêcheurs de Noyon prévoit un ramassage de déchets autour de l'étang de Sempigny. Le Conseil ne souhaite pas s'associer à cette opération.
- Réhabilitation mairie et salle des fêtes :
  Le cabinet Vercoutère a présenté aux membres de la commission, le 11 février dernier, ses premières observations sur les possibilités d'aménagement de la mairie et des sols de la salle des fêtes.
- Commission budgets:
  La commission pour l'élaboration des budgets 2019 se réunira le vendredi 8 mars à 16h00.
- Grand débat national :
  Un cahier d'expression citoyenne était à la disposition des habitants pour y consigner leurs revendications. Il a été renvoyé en préfecture le 21 février dernier. Deux personnes y ont inscrit des commentaires.
- Ateliers numériques :
  Le CCAS et le Centre Social de Lassigny proposeront des ateliers numériques et des permanences pour les démarches administratives par internet, les jeudis 28 mars, 25 avril, 23 mai et 27 juin.
- Courses cyclistes :
  Les courses « Paris-Roubaix » et les « 4 jours de Dunkerque » passeront dans la commune, respectivement le dimanche 14 avril et le jeudi 16 mai.

TOUR DE TABLE

Aucune d'intervention

La prochaine réunion du Conseil est prévue le mardi 26 mars 2019 à 19h30.

La séance est levée à 21H00